

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2025
DATE D’AFFICHAGE : 07 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 avril 2025 à 19H00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, Mme CABRE, M. PENEZ, M. BLIN, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à Mme CABRE), M. REVILLON (procuration à M. DAMBRICOURT), M. MARIE (procuration à M. PENEZ).

N°2025/018 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEDIE AUX PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS (PTS-T)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu la délibération MCT/2016/113 du Conseil Département du Nord du 13 avril 2016

Vu la délibération MCT/2016/202 du Conseil Département du Nord du 13 juin 2016

Vu la notice de présentation du dispositif Projets Territoriaux Structurants Programmation 2025-2026

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2023/021 du 13 avril 2023,

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2025/002

Au vu du montant du projet initial d’extension et de rénovation estimé à 3 204 582€ HT, Monsieur le Maire expose que le projet portera dans un premier temps uniquement sur la partie extension.

Le coût prévisionnel du projet pour la partie extension s’élève à 2 882 333€HT soit 3 458 800€ TTC

Monsieur le Maire expose qu’en raison de son rayonnement à l’échelle de plusieurs communes, le projet d’extension du centre socio-culturel, est susceptible de bénéficier d’un financement du Conseil Départemental du Nord au titre du fond dédié aux Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques Territoriaux (PTS-T).

Le taux d’intervention du Département du Nord au titre du PTS est au maximum de 40% pour un montant maximal de subvention de 3 000 000€.

Pour compléter le financement du projet, une demande de subvention sera déposée auprès des partenaires suivants :

- Etat au titre de la DETR
- Conseil Régional au titre de la FSPS
- Caisse d’Allocations Familiales au titre de l’Aide à l’investissement
- Financement communal

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 059-215906470-20250414-2025_018-DE

S'LO

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Date de démarrage des travaux : 15/10/2025
- Date d'achèvement des travaux : 31/07/2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'extension du centre socio-culturel
- de solliciter une subvention au titre du fonds dédié aux Projets Territoriaux Structurants (PTS-T)- programmation 2025-2026
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel
- d'inscrire les dépenses au budget communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.